



COMMUNE D'OTTMARSHEIM
Compte-rendu de la Séance Ordinaire du 06 avril 2022

Nombre de conseillers élus : 19 **Sous la présidence de Monsieur Jean-Marie BEHE, Maire,**

Conseillers en fonction : 19 Sont présents à la séance :

Conseillers présents : 17

Les Adjoints au Maire :

Frédéric EHRET, 1^{er} adjoint, Rachel MEYER-ROCHE, 2^{ème} adjointe, Jeannot KIHLI, 3^{ème} adjoint, Francesca MUFF BICHON, 4^{ème} adjointe, Olivier FALLECKER 5^{ème} adjoint.

Les Conseillers municipaux délégués :

Sylvie RUIS SUTTER

Les Conseillers municipaux :

Véronique BERNOLIN, Raymond PILOT, Ingrid NAVILIAT, Julie DUBOIS, Marie-Christine DOJAT, Mario MULLER, Alexandre SCHLOSSER, Alain WADEL, Yves SCHMITT, Catherine BOURI

Formant la majorité des membres en exercice.

Les absents excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L.2121-20 du Code général des Collectivités Territoriales :

Sébastien MARRON a donné procuration à Olivier FALLECKER

Les absents non excusés sans pouvoir :

NEANT

Les absents excusés sans pouvoir :

Daniel FERRAGU

Assistent en outre à la séance :

Nadia GOURDON, Directrice générale des services,
Stéphanie MEDER, Assistante de direction
Virginie FAUCHART, Responsable des finances
Francine STIEGLER, Agent communal

Délibération n°1 : Approbation de la désignation du secrétaire de séance

Monsieur le Maire propose de désigner Francine STIEGLER comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire décide de passer au vote.

VU L'article L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales qui énonce que « lors de ses séances, le Conseil municipal désigne son secrétaire de séance ».

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DESIGNE Francine STIEGLER, chargée d'état civil, en qualité de secrétaire de séance du Conseil Municipal pour la séance du 06 avril 2022.

Délibération n°2 : Approbation du procès-verbal de la séance du 28 février 2022

Monsieur le Maire demande si des informations supplémentaires sont à formuler.

Après avoir satisfait aux questions, Monsieur le Maire passe au vote.

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à 13 voix pour, 5 contre (Yves SCHMITT, Alain WADEL, Catherine BOURI, Mario MULLER, Alexandre SCHLOSSER),

APPROUVE le procès-verbal du 28 février 2022.

Délibération n°3 : Désignation du Président de séance pour l'approbation des comptes administratifs 2021 du budget général et du budget annexe assainissement

VU L'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales qui stipule que lorsque les comptes administratifs sont débattus, le conseil municipal doit élire son président de séance,

Considérant la proposition faite par Monsieur le Maire de désigner Monsieur Frédéric EHRET en qualité de président de séance pour l'approbation des comptes administratifs 2021 du budget général et du budget annexe assainissement,

Les questions étant satisfaites,

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à 13 voix pour, 5 contre (Yves SCHMITT, Alain WADEL, Catherine BOURI, Mario MULLER, Alexandre SCHLOSSER),

DESIGNE Monsieur Frédéric EHRET en qualité de président de séance pour l'approbation des comptes administratifs 2021 du budget général et du budget annexe assainissement.

Point n°4 : Présentation de l'état récapitulatif des indemnités des élus

La loi Engagement et Proximité du 27 décembre 2019 a modifié un certain nombre de règles techniques applicables aux collectivités et à leurs groupements avec des nouveautés, parmi lesquelles, la présentation d'un état annuel des indemnités perçues par les élus.

Définie aux articles 92 et 93, cette nouvelle obligation est mise en œuvre depuis 2021, avant l'examen du budget de la collectivité.

La loi précitée a créé 2 nouveaux articles dans le CGCT qui schématiquement précisent ce que l'état annuel doit présenter, à savoir toutes les indemnités perçues par les élus locaux siégeant au conseil au titre de tout mandat et toutes fonctions exercées :

- Au CM,
- Au sein de tout syndicat mixte,
- Au sein de SEM, de SPL...

Les indemnités concernées :

- Les montants en euros et en brut par élu et par mandat/fonction.
- Outre ces indemnités, une autre catégorie de données doit figurer sur cet état à savoir les remboursements de frais d'hébergement, de déplacement, les avantages en nature qui peuvent être traduits de façon numéraire.

A noter que cet état récapitulatif ne donne pas lieu à débat ni à délibération.

Le document ne relève pas des actes soumis à l'obligation de transmission dans le cadre du contrôle de légalité.

<u>Indemnités perçues au titre de l'année 2022</u>		Fonction	Indemnités de fonction brute mensuelle	Indemnités de fonction brute annuelle	Remboursement de frais
BEHE JEAN-MARIE	SIE OTTMARSHEIM	Vice-Président	263,31 €	3 159,72 €	0,00 €
BEHE JEAN-MARIE	M2A	Conseiller	645,64 €	7 747,68 €	0,00 €
BEHE JEAN-MARIE	SIVOM	Vice-Président	727,32 €	8 727,84 €	0,00 €
BEHE JEAN-MARIE	COMMUNE OTTMARSHEIM	Maire	1 905,81 €	22 869,72 €	0,00 €
BEHE JEAN-MARIE	EHPAD LES MOLENES	Vice-Président	217,81 €	2 613,72 €	0,00 €
EHRET FREDERIC	COMMUNE OTTMARSHEIM	Adjoint au Maire	742,88 €	8 914,56 €	0,00 €
FALLECKER OLIVIER	COMMUNE OTTMARSHEIM	Adjoint au Maire	742,88 €	8 914,56 €	0,00 €
KIHLI JEANNOT	COMMUNE OTTMARSHEIM	Adjoint au Maire	742,88 €	8 914,56 €	0,00 €
MEYER RACHEL	COMMUNE OTTMARSHEIM	Adjointe au Maire	742,88 €	8 914,56 €	0,00 €
MUFF FRANCESCA	COMMUNE OTTMARSHEIM	Adjointe au Maire	742,88 €	8 914,56 €	0,00 €
RUIS SYLVIE	COMMUNE OTTMARSHEIM	Conseillère déléguée	233,36 €	2 800,32 €	0,00 €

Délibération n°4 : Approbation du compte de gestion 2021 du budget général

Je vous rappelle que le compte de gestion de l'agent comptable pour le budget général reflète toutes les opérations d'ordres budgétaires et non budgétaires qui ont été passées sur l'exercice 2021.

068125
SGC MULHOUSE



Etat II-2
Exercice 2021

16700 - OTTMARSHEIM

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2020	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2021	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2021	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2021
I - Budget principal					
Investissement	96 683,68		-18 279,56		78 404,12
Fonctionnement	458 579,38	458 579,38	582 875,64		582 875,64
TOTAL I	555 263,06	458 579,38	564 596,08		661 279,76
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
16701-ASST OTTMARSHEIM					
Investissement	759 211,47		66 722,74		825 934,21
Fonctionnement	-103 679,13		-51 168,64		-154 847,77
Sous-Total	655 532,34		15 554,10		671 086,44
TOTAL III	655 532,34		15 554,10		671 086,44
TOTAL I + II + III	1 210 795,40	458 579,38	580 150,18		1 332 366,20

PROPOSITIONS

Je vous propose d'approuver les résultats suivants :

	SECTION INVESTISSEMENT	SECTION FONCTIONNEMENT	TOTAL
RECETTES	3 419 622,01 €	5 640 876,55 €	9 060 498,56 €
DEPENSES	3 437 901,57 €	5 058 000,91 €	8 495 902,48 €
RESULTAT EXERCICE 2021	-18 279,56 €	582 875,64 €	564 596,08 €
REPRISE EXCEDENT 2020	96 683,68 €		96 683,68 €
RESULTAT DE CLOTURE 2021	78 404,12 €	582 875,64 €	661 279,76 €

Les questions étant satisfaites,

Le Conseil municipal,

Département du Haut-Rhin

Arrondissement MULHOUSE

Après en avoir délibéré, à 13 voix pour, 5 abstentions (Yves SCHMITT, Alain WADEL, Catherine BOURI, Mario MULLER, Alexandre SCHLOSSER),

ADOpte le compte de gestion du budget général pour l'exercice 2021 de la Commune d'Ottmarsheim, comme sus énoncé,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente.

Délibération n°5 : Approbation du compte administratif 2021 du budget général

INTRODUCTION

Le compte administratif termine le cycle budgétaire annuel et retrace l'exécution budgétaire de l'année. Il constitue un moment privilégié d'examen des comptes de la collectivité.

Il constitue le bilan financier de l'ordonnateur qui doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

Toutes les recettes et les dépenses réalisées au cours d'une année sont retracées, y compris celles qui ont été engagées mais non encore mandatées (procédure de rattachement en fonctionnement, état des restes à réaliser pour l'investissement).

Tous les comptes sont examinés, qu'il s'agisse des opérations réelles entraînant encaissements et décaissements, ou des opérations d'ordre qui ne se traduisent pas par des entrées et sorties d'argent mais qui modifient le résultat à l'instar des amortissements générateurs d'autofinancement par exemple.

Tout comme le budget, le compte administratif comporte deux grandes sections bien distinctes :

- le fonctionnement qui concerne la gestion courante de la commune
- l'investissement qui engage sur des projets structurants de manière annuelle ou pluriannuelle

Contrairement à un budget qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), le compte administratif, qui matérialise ce qui s'est effectivement passé, constate généralement une différence entre les dépenses et les recettes de chaque section.

L'excédent de recettes sur les dépenses de la section de fonctionnement permet de dégager un autofinancement brut qui vient compenser le déficit de la section d'investissement si cela s'avère nécessaire et/ou financer des opérations nouvelles d'équipement.

Le vote du compte administratif est prévu en même temps que celui du budget primitif.

Département du Haut-Rhin

Arrondissement
MULHOUSE

I – Section de Fonctionnement

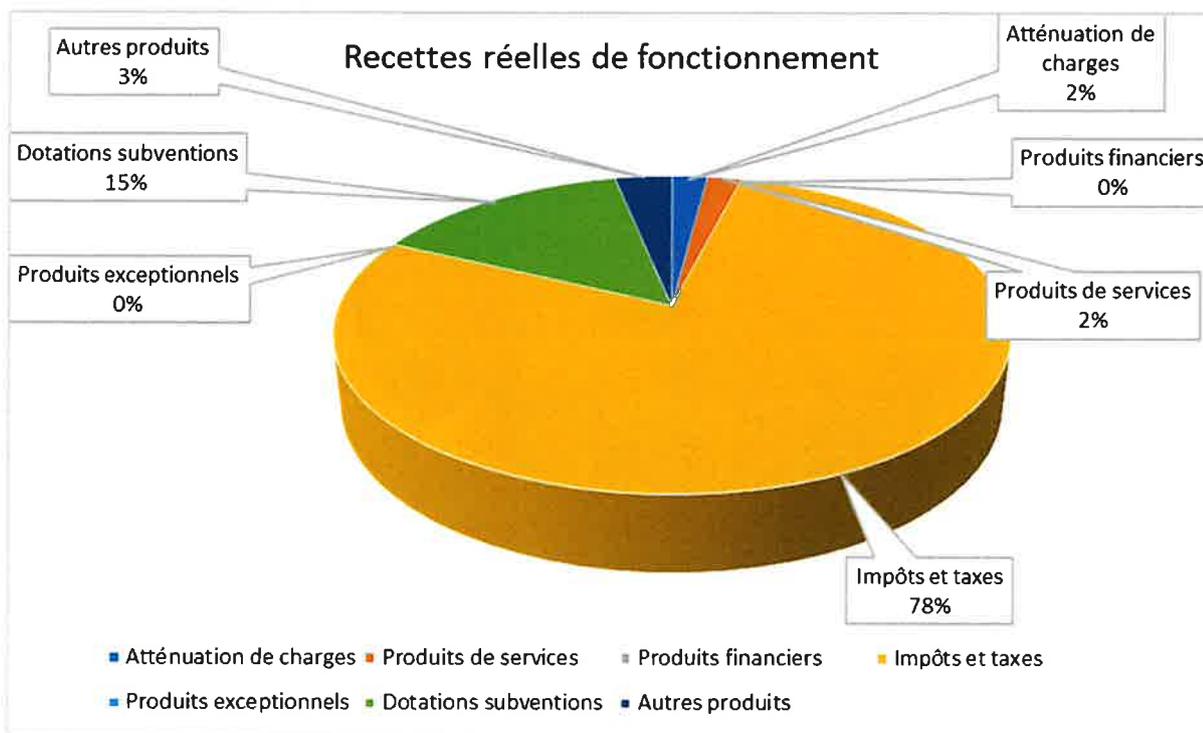
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
CHAPITRE	LIBELLE	BP 2021	CA 2021
011	Charges à caractère général	1 268 448,70	1 056 373,80
012	Charges de personnel	2 091 200,00	2 075 681,41
014	Atténuation de produit	1 424 000,00	1 397 362,00
022	Dépenses imprévues	169 393,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	354 542,11	340 199,16
66	Charges financières - intérêts emprunts	162 000,00	154 754,34
67	Charges exceptionnelles	8 500,00	6 743,24
68	Dotations aux amortissements et provisions	1 500,00	1 424,96
Total des dépenses réelles de fonctionnement		5 479 583,81	5 032 538,91
023	Virement à la section d'investissement	163 000,00	0,00
042	Amortissements + autres opérations d'ordre	25 462,14	25 462,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		188 462,14	25 462,00
TOTAL (a)		5 668 045,95	5 058 000,91

RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
CHAPITRE	LIBELLE	BP 2021	CA 2021
013	Atténuation de charges	110 000,00	113 048,53
70	Produits des services	58 435,00	107 539,87
73	Impôts et taxes	4 452 465,00	4 407 500,95
74	Dotations et subventions	853 065,00	825 475,06
75	Autres charges de gestion courante	185 580,95	186 108,24
76	Produits financiers	0,00	3,90
77	Produits exceptionnels	8 500,00	1 200,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		5 668 045,95	5 640 876,55
TOTAL (b)		5 668 045,95	5 640 876,55

Résultat de l'exercice 2021 (b-a)

582 875,64

1 – Les recettes de fonctionnement

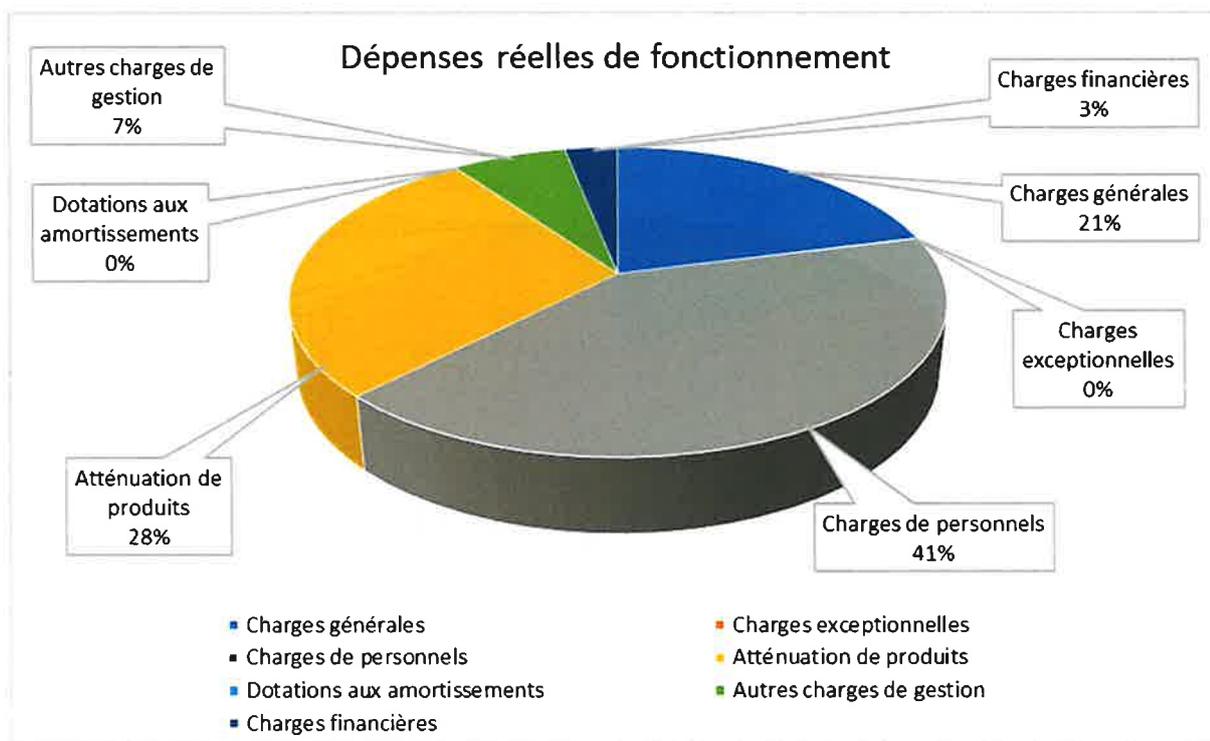


Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 5 640 876,55 €. Elles sont en baisse de 0,48 % par rapport au budget prévisionnel 2021.

Cette diminution s'explique essentiellement par :

- Un retard d'encaissement de la taxe sur la consommation finale d'électricité,
- L'impact du coefficient correcteur fiscal.

2 – Les dépenses de fonctionnement



Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 5 032 538,9154 €. Elles ont diminué de 8,15 % par rapport au budget prévisionnel 2021.

➔ **Les charges de personnel (Chapitre 012)**

Les charges de personnel représentent le principal poste de dépenses réelles de la section de fonctionnement (41 %). La masse salariale a été impactée par plusieurs reclassements indiciaires durant l'année 2021.

Par ailleurs, une responsable du service entretien a été recrutée à compter du 13/10/2021 ; une saisonnière a été embauchée du mois de mai au mois d'octobre pour le Point I ; l'éducateur sportif a été remplacé à la suite de son départ en retraite. Un dossier opposant la commune à un ancien agent a été régularisé.

Département du Haut-Rhin

Arrondissement MULHOUSE

Grades	Ancienne situation	Dont TNC	Nouvelle situation	Dont TNC	Pourvus	Dont TNC	Vacants	Dont TNC
<i>Filière culturelle</i>								
Bibliothécaire territorial	0	0	1	0	0	0	1	0
Adjoint territorial du patrimoine	2	0	2	0	2	0	0	0
Assistant de conservation du patrimoine	1	0	1	0	1	0	0	0
Assistant de conservation principal de 2 ^{ème} classe	1	0	1	0	1	0	0	0
Sous-total	4	0	5	0	4	0	1	0
<i>Filière administrative</i>								
Adjoint administratif	5	0	5	0	4	0	1	0
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	2	0	2	0	1	0	1	0
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	2	0	2	0	1	0	1	0
Attaché territorial	2	0	2	0	1	0	1	0
Rédacteur	3	0	3	0	3	0	0	0
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	1	0	1	0	0	0	1	0
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	2	1	2	1	0	1	2	0
Sous-total	17	1	17	1	10	1	7	0
<i>Filière police</i>								
Chef de service de police municipale	1	0	1	0	1	0	0	0
Brigadier-chef principal	1	0	1	0	1	0	0	0
Brigadier	1	0	1	0	1	0	0	0
Sous-total	3	0	3	0	3	0	0	0
<i>Filière médico-sociale</i>								
Agent spécialisé principal de 2 ^{ème} classe des écoles maternelles	4	3	4	3	3	3	1	1
Sous-total	4	3	4	3	3	3	1	1
<i>Filière sportive</i>								
Educateur territorial des APS principal de 1 ^{ère} classe	1	0	1	0	0	0	1	0
Opérateur territorial des APS	0	0	1	0	1	0	0	0
Sous-total	1	0	2	0	1	0	1	0
<i>Filière technique</i>								
Adjoint technique	11	0	11	0	11	0	0	0
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	3	0	3	0	3	0	0	0
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	1	0	1	0	1	0	0	0
Agent de maîtrise	2	0	4	0	2	0	2	0
Agent de maîtrise principal	5	0	5	0	4	0	1	0
Technicien	1	0	1	0	1	0	0	0
Technicien principal de 1 ^{ère} classe	1	0	1	0	0	0	1	0
Ingénieur territorial	1	0	1	0	1	0	0	0
Sous-total	25	0	27	0	23	0	4	0
TOTAL	54	4	58	4	44	4	14	1
<i>Personnel non-compris dans l'effectif : Hervé BADDONNEL - Emploi accessoire (employeur : M2A) Corinne POMMIER - Chef de service communication saisonnière</i>								
Mouvements de personnel	Dernières sorties	C. POMMIER		<i>Rédacteur principal 1ère cl</i>		<i>09/10/2021</i>		
	Dernières entrées	SEDLEGGER-CHAIGNI		<i>Adjoint technique territorial</i>		<i>13/10/2021</i>		

➔ Les charges à caractère général (Chapitre 011)

Ce chapitre regroupe l'ensemble des charges liées à la structure (énergie, maintenance, assurances, impôts et taxes, ...), ainsi que celles liées à l'activité (prestations de services, achats de petits équipements, alimentation, frais d'affranchissement et de télécommunications, ...).

Ce chapitre totalise un montant de dépenses de gestion d'un montant de 1 056 373,80 € et représente 21% des dépenses réelles de fonctionnement.

Elles sont en nette diminution par rapport aux prévisions budgétaires, ce qui confirme les efforts des services dans la maîtrise de leurs dépenses.

→ Les autres charges de gestion courante (Chapitre 65)

Elles représentent 7 % des dépenses réelles de fonctionnement et comprennent principalement les indemnités des élus, les contributions obligatoires, les frais d'hébergement informatique et les subventions aux associations.

→ Les charges financières (Chapitre 66)

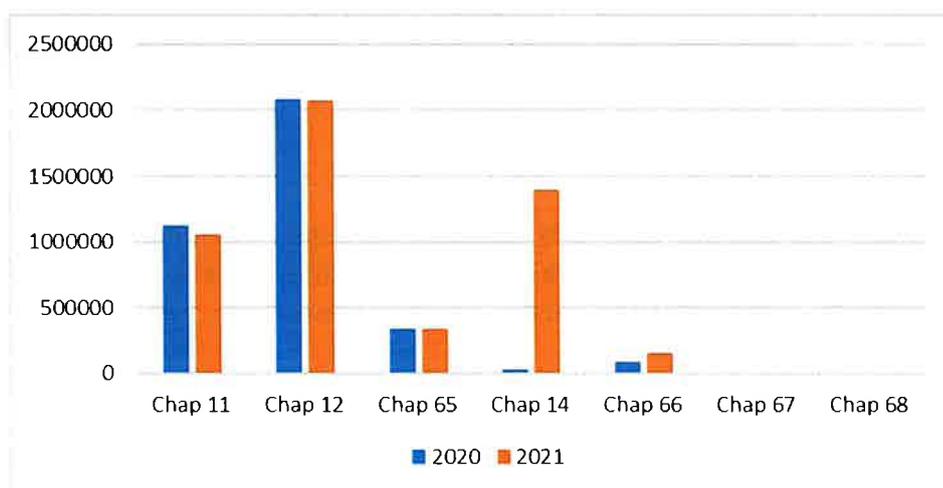
Les charges financières s'élèvent à 154 754,34 € et représentent 3 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Elles correspondent d'une part au remboursement des intérêts des emprunts en cours pour un montant de 63 087,67 € et d'autre part au versement d'une indemnité d'un montant de 91 666,67 € pour le remboursement anticipé des emprunts renégociés. L'encours de l'emprunt n'est pas impacté par ce remboursement.

→ Les atténuations de produits (Chapitre 14)

Les atténuations de produits représentent 28 % des dépenses réelles de fonctionnement. Elles comprennent la contribution pour le redressement des finances publiques, le fond de péréquation des ressources communales et intercommunales, et les autres reversements de fiscalité. L'augmentation sur l'exercice 2021 est liée à la passation des écritures comptables du coefficient correcteur. Nous retrouvons la contrepartie côté recettes de fonctionnement.

→ Evolution des dépenses de fonctionnement entre le CA 2020 et le CA 2021



Département du Haut-Rhin

Arrondissement
MULHOUSE

II – Section d'investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
CHAP.	LIBELLE	BP 2021	CA 2021
020	Dépenses imprévues	34 000,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	10 000,00	0,44
16	Emprunts et dettes assimilées	2 780 944,54	2 751 612,25
20	Immobilisations incorporelles	132 406,60	41 406,60
21	Immobilisations corporelles	885 269,50	644 882,28
TOTAL (a)		3 842 620,64	3 437 901,57
RESTE A REALISER 2021			84 123,13
RECETTES D'INVESTISSEMENT			
CHAPITRE	LIBELLE	BP 2021	CA 2021
024	Produits de cessions	174 000,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	163 000,00	0,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	25 462,14	25 462,00
041	Opérations patrimoniales	10 000,00	0,44
10	Dotations, fonds divers et réserves	738 579,38	720 232,07
13	Subventions d'investissement	235 562,00	149 879,55
16	Emprunts et dettes assimilés	2 523 333,44	2 524 047,95
TOTAL (b)		3 869 936,96	3 419 622,01
001	Solde d'exécution de la Sect. Inv. reporté (2020)	96 683,68	96 683,68
TOTAL GENERAL (c)		3 966 620,64	3 516 305,69
Résultat de l'exercice 2021 (b-a)			-18 279,56
Résultat de clôture 2021 (c-a)			78 404,12
Résultat définitif 2021 (Résultat de clôture +/- Reste à réaliser)			-5719,01

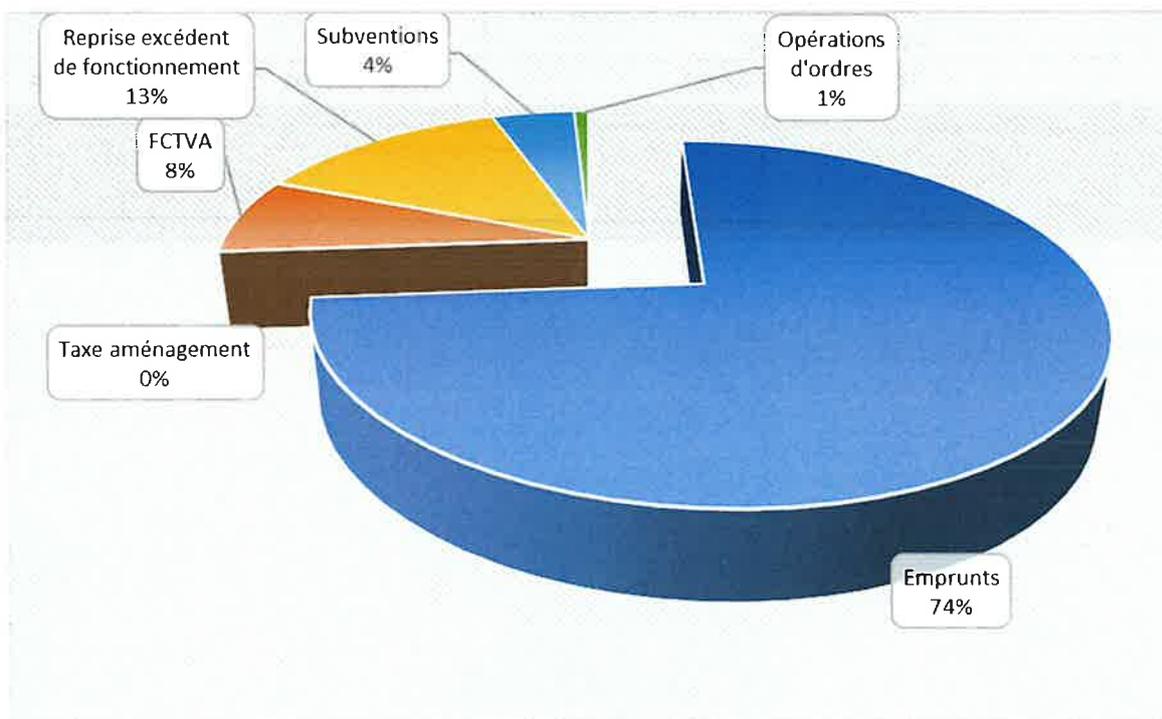
Département du Haut-Rhin

Arrondissement MULHOUSE

→ Répartition des dépenses d'investissement (hors restes à réaliser)

Divers (DVD, livres, matériels électriques atelier ...)	37 080,53
Mobilier divers	916,92
Mobilier médiathèque /Point I	5 177,22
Matériel Informatique	58 216,16
Pose serrures électroniques	7 756,01
Pose alarme école primaire	6 720,00
Signalisation routière	9 800,62
Réfection aire de jeux	6 316,56
Plantations d'arbres	655,82
Travaux d'abattage	1 500,00
Réfection vestiaire stade	13 993,13
Acquisition défibrillateurs	8 370,00
Pose main courante salle des fêtes	2 795,04
Changement VMC logement 4 rue des fleurs	7 012,39
Réfection salle de bain logement 6 rue des fleurs	4 383,50
Pose arrêt de neige Maison de santé	2 750,28
Remplacement boîte aux lettres logement	1 986,65
Réfection maison 3 rue de la Forêt Noire	3 366,00
Installation opérateurs pour portes Maison de santé	9 366,11
Aménagement rue du Lièvre et rue Stiegele	334 140,60
Réfection trottoir	3 000,00
Réfection passages piétons	76 588,86

→ Répartition des recettes d'investissement



Département du Haut-Rhin

Arrondissement MULHOUSE

La section d'investissement se clôture avec un déficit de 5 719,01 € pour l'exercice 2021 après la reprise des restes à réaliser.

Ce déficit s'explique par le non-encaissement d'une subvention concernant l'Abbatiale de 112 000,00 € et la non-réalisation d'une cession de terrain à hauteur de 174 000,00 €.

→ Les emprunts

La commune d'Ottmarsheim a refinancé l'emprunt souscrit initialement au Crédit Mutuel pour la construction de la maison de santé. Compte tenu du montant très faible des intérêts sur le nouvel emprunt, la collectivité réalise une économie de l'ordre de 21 000,00 €. De plus, le coût des intérêts constitue un gain de capacité d'autofinancement.

BANQUE	MONTANT PRÊT €	INVESTISSEMENT	DATE DE SOUSCRIPTION	DATE DE FIN	Capital restant dû au 31 décembre			
					2018	2019	2020	2021
Banque Postale	1 760 000,00 €	Travaux de réhabilitation bâtiments communaux	17/08/2015	01/10/2030	1 407 999,98 €	1 290 666,64 €	1 173 333,30 €	1 055 999,96 €
Caisse d'épargne	2 000 000 €	Lotissement l'Orée du bois	09/04/2013	30/06/2020	428 571,46 €	142 857,18 €	0,00 €	0,00 €
Crédit Mutuel	2 000 000 €	Maison de santé	29/05/2018	30/05/2021	1 573 000,00 €	1 944 444,48 €	1 861 111,20 €	0,00 €
Caisse d'épargne	1 833 333 €	Maison de santé	20/04/2021	28/02/2046	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 800 972,92 €
Crédit Agricole	860 000 €	Travaux d'investissement	27/05/2019	31/05/2044	0,00 €	846 004,14 €	817 668,60 €	788 868,36 €
Caisse d'épargne	689 000 €	Restauration Abbatale, Voirie, parcours de santé	20/04/2021	28/02/2041	689 000,00 €	689 000,00 €	689 000,00 €	673 162,61 €
Crédit Agricole	26 280 €	acquisition véhicule Atelier municipal	24/10/2019	30/11/2022	0,00 €	19 710,00 €	13 140,00 €	6 570,00 €
					4 098 571,44 €	4 932 682,44 €	4 554 253,10 €	4 325 573,85 €

III – SYNTHÈSE

	Fonctionnement		Investissement	
	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
Résultat ou solde reporté			96 683,68	
Réalisé 2021	5 640 876,55	5 058 000,91	3 419 622,01	3 437 901,57
Total	5 640 876,55	5 058 000,91	3 516 305,69	3 437 901,57
Solde d'exécution budgétaire	582 875,64		78 404,12	
Reste à réaliser	0,00	0,00	0,00	84 123,13
Solde d'exécution budgétaire avec reste à réaliser	582 875,64		-5719,01	
Solde cumulé	577 156,63			

Les questions étant satisfaites,

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à 13 voix pour, 5 abstentions (Yves SCHMITT, Alain WADEL, Catherine BOURI, Mario MULLER, Alexandre SCHLOSSER),

APPROUVE le compte administratif du budget général de la Commune d'Ottmarsheim, comme sus énoncé,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente.

Délibération n°6 : Approbation de l'affectation des résultats 2021 au budget primitif 2022 du budget général

Après le vote du compte de gestion et du compte administratif pour l'exercice 2021, le Conseil Municipal est tenu de se prononcer sur l'affectation dans le budget primitif 2022, du résultat de clôture du budget général tel que ressortant de l'exercice 2021.

Pour mémoire, les résultats de clôture de l'exercice budgétaire 2021 sont les suivants :

	Fonctionnement		Investissement	
	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
Résultat ou solde reporté			96 683,68	
Réalisé 2021	5 640 876,55	5 058 000,91	3 419 622,01	3 437 901,57
Total	5 640 876,55	5 058 000,91	3 516 305,69	3 437 901,57
Solde d'exécution budgétaire	582 875,64		78 404,12	
Reste à réaliser	0,00	0,00	0,00	84 123,13
Solde d'exécution budgétaire avec reste à réaliser	582 875,64		-5719,01	
Solde cumulé	577 156,63			

Le résultat de clôture de l'exercice 2021 fait apparaître :

- Un solde excédentaire à la section d'investissement de 78 404,12 €
- Un solde excédentaire à la section de fonctionnement de 582 875,64 €.

Les questions étant satisfaites,

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à 13 voix pour, 5 abstentions (Yves SCHMITT, Alain WADEL, Catherine BOURI, Mario MULLER, Alexandre SCHLOSSER),

AFFECTE l'excédent de la section d'investissement pour un montant de 78 404,12 €, montant qui sera inscrit à l'exercice budgétaire 2022 en recettes d'investissement au compte 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté »,

Département du Haut-Rhin

Arrondissement MULHOUSE

AFFECTE l'excédent de fonctionnement pour un montant de 582 875,64 € dans la section d'investissement, en recettes, au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé ».

Délibération n°7 : Approbation des taux de fiscalité directe locale

La loi 80-10 du 10 janvier 1980 dit que le conseil municipal fixe chaque année les taux relatifs à la fiscalité directe locale.

Depuis 2020, la commune ne vote plus le taux de la taxe d'habitation. Elle est compensée par le transfert du taux de la taxe foncière de la part départementale.

A l'instar de l'année 2021, il est proposé de ne pas augmenter les taux de fiscalité directe en 2022.

Pour mémoire, les bases d'imposition à partir desquelles est établi le produit des taxes foncières sont actualisées par l'application d'un coefficient de majoration forfaitaire fixé par la loi des finances.

Taux en %	2022	2021
Taxe habitation		
Foncier bâti	16,78 %	16,78 %
Foncier non bâti	16,75 %	16,75 %

Les questions étant satisfaites,

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPLIQUE pour 2022, aux impôts directs locaux, les taux suivants :

- Taux de la taxe sur le foncier bâti : 16,78 %
- Taux de la taxe sur le foncier non bâti : 16,75 %

Délibération n°8 : Approbation du budget primitif 2022 du budget général - subventions

Monsieur le Maire, propose le versement des subventions accordées aux associations et organismes tiers. Elles se répartissent comme suit :

Département du Haut-Rhin

Arrondissement MULHOUSE

TIERS	PROPOSITION	VOTE	Elus partis prenante des associations
6574 - Sporting Club Futsal	500,00 €	17 voix pour 1 abstention	M. PILOT
6574000100 - Amicale des Sapeurs-Pompiers Ottmarsheim	2 445,00 €	17 voix pour 1 abstention	M. BEHE
6574001000 - Sporting Club Football Ottmarsheim	8 000,00 €	17 voix pour 1 abstention	M. PILOT
65740200 - Association de Pêche et de Pisciculture Ottmarsheim	3 000,00 €	Unanimité	
65740220 - Ass. Rayonnement de l'Abbatiale (ARAO) Ottmarsheim	350,00 €	17 voix pour 1 abstention	M. KIHU
6574023000 - Association des Arboriculteurs Ottmarsheim	400,00 €	Unanimité	
6574024000 - Union Nationale des Combattants Ottmarsheim	1 100,00 €	Unanimité	
65740310 - Association des Oeuvres Sociales du Personnel Ottmarsheim	3 000,00 €	Unanimité	
65740320 - Association des Donneurs de Sang Ottmarsheim	350,00 €	Unanimité	
65740350 - Scouts de France Section Ottmarsheim	350,00 €	Unanimité	
65741020 - Banque Alimentaire du Haut-Rhin Mulhouse	500,00 €	Unanimité	
65741030 - Ass. Ecole Alsacienne Chiens-Guides d'Aveugles Cernay	155,00 €	Unanimité	
65741060 - Harzer Club Mulhouse et Environs Mulhouse	350,00 €	Unanimité	
65741080 - Association Aide aux Personnes Agées (APA) Mulhouse	3 000,00 €	Unanimité	
65741090 - Prévention Routière Colmar	150,00 €	Unanimité	
65741173 - Delta revie	300,00 €	Unanimité	
65741174 - Mathématiques sans frontières	100,00 €	Unanimité	
65741175 - Union départementale sapeurs pompiers	500,00 €	17 voix pour 1 abstention	M. BEHE
65741176 - Ottmarsheim Rugby Club	4 000,00 €	Unanimité	
65741177 - Krav Maga	2 428,00 €	Unanimité	
65741178 - APELO	850,00 €	17 voix pour 1 abstention	Mme DUBOIS
65741179 - Chats Errants	300,00 €	Unanimité	
65741180 - Brigade Franco-Allemande	300,00 €	Unanimité	
65741171 - SPA	500,00 €	Unanimité	
65741170 - Restaurants du cœur	500,00 €	Unanimité	
65741172 - Gaule Romane	3 280,00 €	Unanimité	
65741181 - Rhin Sud Natation	22 250,00 €	Unanimité	

Considérant qu'il est décidé au préalable de la présentation par l'assemblée de manière unanime que les élus parties prenantes d'une association s'abstiendront de prendre part au débat et de voter,

Considérant que les subventions ont été votées les unes après les autres,

Considérant que les élus parties prenantes d'une association se sont effectivement abstenus au moment du vote qui concernait cette association,

Les questions étant satisfaites,

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ATTRIBUE les subventions aux organismes sus-énoncés,

DIT que les crédits sont inscrits au budget,

AUTORISE le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente.

Délibération n°9 : Approbation du budget primitif 2022 du budget général

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présente note répond à cette obligation pour la commune.

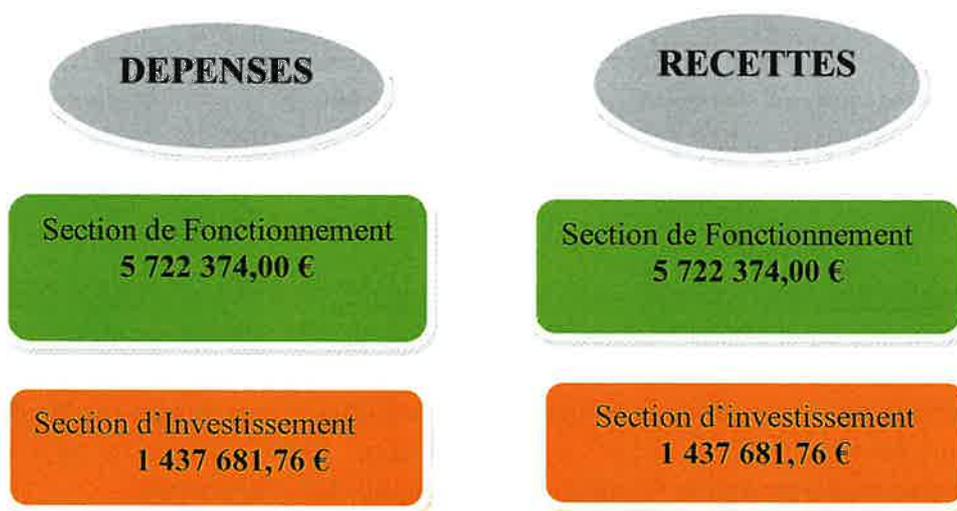
Par cet acte, le Maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de la collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement) ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à améliorer le patrimoine et à préparer l'avenir.

A- Présentation générale du budget

Le budget primitif 2022 s'élève, toutes sections confondues, à 7 150 055,76 € contre 9 634 666,59 € au Budget primitif 2021 (BP+DM), ce qui représente une évolution de -25,79 %.

Les grandes masses 2022 pour chaque section budgétaire sont les suivantes :



B – Section de Fonctionnement

1 – Les recettes de fonctionnement

Les Recettes réelles de fonctionnement représentent un montant de 5 722 374,00 € pour 2022. Elles augmentent de 1,44 % par rapport au réalisé 2021.

Les recettes de fonctionnement pour l'exercice 2022 se décomposent comme indiquées ci-dessous :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT							
CHAPITRE		BP 2021	CA 2021	BP 2022	Part %	Variation /au BP2021 %	Variation /au CA2021 %
013	Atténuations de charges	110 000,00	113 048,53	108 000,00	1,89	-1,82	-4,47
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	58 435,00	107 539,87	44 900,00	0,78	-23,16	-58,24
73	Impôts et taxes	4 452 465,00	4 407 500,95	4 480 563,00	78,30	+0,63	+ 1,66
74	Dotations, subventions et participations	853 065,00	825 475,06	847 641,00	14,81	-0,64	+2,69
75	Autres produits de gestion courante	185 580,95	186 108,24	239 270,00	4,18	+28,93	+28,56
76	Produits financiers	0,00	3,90	0,00	0,00	0,00	-100,00
77	Produits exceptionnel divers	8 500,00	1 200,00	2 000,00	0,03	-76,47	+66,67
TOTAL		5 668 045,95	5 640 876,55	5 722 374,00		+0,96	+1,44

📌 **Chapitre 013 :** Ce chapitre représente 1,89 % des recettes de fonctionnement soit un montant de 108 000,00 €. Il comprend le remboursement des indemnités journalières et le remboursement de la part salariale des chèques restaurant.

📌 **Chapitre 70 :** Les produits des services représentent 0,78 % des recettes de fonctionnement soit un montant prévisionnel de 44 900,00 €. A l'intérieur de ce chapitre figurent les recettes de droits de chasse, redevance d'occupation du domaine public, charges locatives, redevances et droits des services à caractère culturel en légère baisse liée à la COVID-19 (régies).

📌 **Chapitre 73 :** Les impôts et taxes représentent 78,30 % des recettes de fonctionnement soit un montant de 4 480 563,00 €. Depuis 2021, la collectivité ne perçoit plus la taxe d'habitation mais en remplacement, une allocation compensatrice comprenant la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties, à laquelle un coefficient correcteur est appliqué pour neutraliser l'écart de compensation. Cette réforme a pour conséquence certaine une perte d'autonomie fiscale et financière pour les collectivités. Ainsi, le produit des contributions directes (article 73111) est estimé à 1 142 331,00 € pour 2022.

Ce montant correspond au coefficient correcteur qui est appliqué à la Commune ; il ne provoque ni augmentation des dépenses, ni diminution des recettes.

Ce chapitre comprend également :

- ✓ Attribution de compensation : 2 980 000,00 €
- ✓ FNGIR : 168 393,00 €
- ✓ Taxe sur les pylônes : 116 991,00 €
- ✓ La taxe sur la consommation finale d'électricité : 67 000,00 €

Département du Haut-Rhin

Arrondissement MULHOUSE

✚ **Chapitre 74 :** Le chapitre des dotations et participations représentent 14,81 % des recettes de fonctionnement, soit un montant de 847 641,00 €, il se décompose comme suit :

- ✓ La compensation pour perte de taxe additionnelle est prévue pour un montant de 42 000 €
- ✓ La dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle est prévue pour un montant de 85 138,00 €
- ✓ L'allocation compensatrice précédemment évoquée au Chapitre 73 pour un montant de 715 503,00 €.
- ✓ Une subvention de 5 000,00 € pour le Point I.

✚ **Chapitre 75 :** Ce chapitre est prévu à hauteur de 239 270,00 €. Il représente 4,18 % des recettes de fonctionnement. Il s'agit essentiellement des loyers perçus par la collectivité pour la location des immeubles de son domaine ainsi que des remboursements d'assurances en cas de sinistre et autres recettes de gestion courante. Les recettes attendues pour l'exercice 2022 sont les suivantes :

✓	Loyers communaux	175 000,00 €
✓	Redevance licence IV	2 400,00 €
✓	Redevance fermage	1 500,00 €
✓	Remboursement sinistre	9 450,00 € (onduleur informatique foudroyé)
✓	Reversement SPLEA	43 485,00 €

✚ **Chapitre 77 :** Il représente 0,03 % des recettes de fonctionnement pour un montant de 2 000,00 €. Il s'agit essentiellement des subventions de fonctionnement exceptionnelles.

2 – Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement représentent 5 722 374,00 €. Elles augmentent de 13,13 % par rapport au réalisé 2021.

Département du Haut-Rhin

Arrondissement MULHOUSE

Les dépenses de fonctionnement se décomposent comme indiquées ci-dessous :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
CHAPITRE		BP 2021	CA 2021	BP 2022	Part %	Variation /au BP2021 %	Variation /au CA2021 %
DEPENSES REELLES							
011	Charges à caractère général	1 268 448,70	1 056 373,80	1 504 649,83	26,29	+18,62	+42,43
012	Charges de personnel	2 091 200,00	2 075 681,41	2 090 000,00	36,52	-0,06	+0,69
014	Atténuations de produits	1 424 000,00	1 397 362,00	1 449 351,00	25,33	+1,78	+3,72
65	Autres charges de gestion	354 542,11	340 199,16	390 411,17	6,82	+10,12	+14,76
66	Charges financières	162 000,00	154 754,34	57 000,00	1,00	-64,81	-63,16
67	Charges exceptionnelles	8 500,00	6 743,24	4 000,00	0,07	-52,94	-40,68
68	Dotations aux amortissements et Provisions	1 500,00	1 424,96	1 500,00	0,03	0,00	+5,26
DEPENSES D'ORDRE							
022	Dépenses imprévues	169 393,00	0,00	200 000,00	3,50	+18,06	0,00
023	Virement à la section d'investissement	163 000,00	0,00	0,00	0,00	-100,00	0,00
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	25 462,14	25 462,00	25 462,00	0,44	-0,001	0,00
TOTAL		5 668 045,95	5 058 000,91	5 722 374,00		+0,96	+13,13

⚡ **Chapitre 11** : Les charges à caractères général représentent un montant total de 1 504 649,83 €. Elles sont en augmentation de 42,43 % par rapport au réalisé 2021. Elles représentent 26,29 % des dépenses de fonctionnement.

Les différents postes de dépenses présentant une forte augmentation sont les suivants :

COMPTE	CA 2021	BP 2022	Part % du chapitre 11	Variation/ au CA2021 %
60612	Electricité	120 069,97	9,97	+24,93
60613	Chauffage urbain	71 653,29	6,65	+39,56
60632	Fournitures de petit équipement	47 825,62	5,34	+68,15
611	Contrat de prestation de service	47 084,15	9,70	+210,05
61551	Matériel Roulant	22 352,48	1,99	+34,21
6161	Assurances multirisques	71 207,42	6,32	+33,62
6231	Annonces et insertion	6 500,24	1,05	+143,22
6232	Fêtes et cérémonies	80 166,61	9,71	+82,25
6247	Transports collectifs	8 557,25	0,90	+57,76
6262	Frais de télécommunications	30 320,26	2,95	+46,31
62876	Remboursement de frais accueil (SPLEA)	123 639,89	16,64	+102,56
Total		629 377,18	71,23	+70,29

Département du Haut-Rhin

Arrondissement

MULHOUSE

- Les dépenses d'électricité et gaz sont en forte augmentation compte-tenu du contexte actuel.
- Les fournitures de petit équipement sont en forte augmentation suite à l'accroissement des prix de manière générale.
- La hausse des prestations de service est liée à l'externalisation de l'entretien des structures. En effet, il a été décidé de recourir à un prestataire extérieur face à la difficulté de maintenir le service avec un effectif correct. Le coût de cette prestation sera d'un montant maximum de 108 000,00 €.
- Les annonces et insertions sont en hausses afin de permettre la publication des futurs marchés de travaux ou de services.
- La prise en charge des abonnements Soléa à hauteur de 50% pour un montant 6 000,00 €, ainsi que la reprise des sorties scolaires génèrent l'augmentation sur ce poste.

- Les frais de télécommunications sont en augmentation à la suite du renouvellement des licences utilisateurs pour une durée de 5 ans avec un coût de 5 424,00 €. Vient s'ajouter l'abonnement téléphone mobile et internet pour la Gestion Technique Centralisée des chaufferies, pour un montant de 9 000,00 €.
- La SPLEA va procéder à une régularisation des charges d'occupation pour les années antérieures qui sera de 136 838,00 €.

 **Chapitre 12 :** Les charges de personnel d'un montant de 2 090 000,00 € représentent 36,52 % des dépenses de fonctionnement. Par ailleurs, une hausse de seulement 0,69 % par rapport au réalisé 2021 montre que les dépenses de personnels sont maîtrisées.

Cette prévision 2022 s'établit avec la prise en compte des éléments suivants :

- ✓ Remplacement d'un agent du service technique au 1^{er} janvier 2022 à la suite d'un départ en retraite
- ✓ Recrutement d'un agent pour une durée d'un an pour le Point I
- ✓ Remplacement de l'agent d'accueil au 1^{er} janvier 2022
- ✓ Une provision a été constituée face à l'éventualité de l'augmentation du point d'indice

 **Chapitre 014 :** Ce chapitre s'élève à 1 449 351,00 € et représente 25,33 % des dépenses de fonctionnement. La commune est soumise à contribution pour le redressement des finances publiques pour un montant de 61 000,00 € ainsi que pour le fond de péréquation des ressources communales et intercommunales pour un montant de 8 025,00 €. Nous retrouvons également dans ce chapitre le reversement lié au coefficient correcteur d'un montant de 1 380 326,00 €. Comme indiqué pour les recettes de fonctionnement (chapitre 73), cela constitue une opération blanche puisque la recette vient s'émarger avec la dépense.

 **Chapitre 042 :** Les opérations d'ordres sont des opérations sans contrepartie financière. Il s'agit ici, de la dotation aux amortissements d'un montant de 25 462,14 €. L'amortissement pour dépréciation est la constatation comptable d'un amoindrissement de la valeur d'un élément d'actif résultant de l'usage et du temps. La dotation inscrite en dépense de

Département du Haut-Rhin

Arrondissement MULHOUSE

fonctionnement génère une recette d'investissement (compte 28), permettant, en outre, de financer en partie la section d'investissement.

 **Chapitre 65 :** Ce chapitre s'élève à 390 411,17 € et représente 6,82% des dépenses de fonctionnement. Il englobe les dépenses liées aux indemnités des élus, le renouvellement des licences informatiques et les subventions allouées aux associations. Il subit une hausse liée à l'augmentation des coûts informatiques.

 **Chapitre 66 :** Les charges financières sont de 57 000,00 € et représentent 1,00 % des dépenses de fonctionnement. Ce chapitre permet le règlement des intérêts des emprunts que la commune a contracté.

C – SECTION D'INVESTISSEMENT

1 – Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement s'élèvent à 1 437 681,76 € en 2022.

Pour l'exercice 2022, elles se décomposent comme indiquées ci-dessous :

RECETTES D'INVESTISSEMENT							
CHAPITRE		BP 2021	CA 2021	BP 2022	Part %	Variation/ au BP2021 %	Variatio n/au CA2021 %
00 1	Solde exécution de la section d'investissement reporté	96 683,68	96 683,68	78 404,12	5,45	-18,91	-18,91
02 1	Virement de la section de fonctionnement	163 000,00	0,00	0,00	0,00	-100,00	0,01740
02 4	Produits de cessions	174 000,00	0,00	510 000,00	35,47	+193,10	+100,00
04 1	Opérations patrimoniales	10 000,00	0,44	10 000,00	0,70	0,00	+100,00
04 0	Opérations d'ordre de transfert entre sections	25 462,14	25 462,00	25 462,00	1,77	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	738 579,38	720 232,07	659 875,64	45,9	-10,65	-8,38
13	Subventions d'investissement	235 562,00	149 879,55	152 440,00	10,60	-35,28	+1,71
16	Emprunts et dettes assimilées	2 523 333,44	2 524 047,95	1 500,00	0,10	-99,94	-99,94
TOTAL		3 966 620,64	3 516 305,69	1 437 681,76		-63,76	-43,04

Département du Haut-Rhin

Arrondissement MULHOUSE

✚ **Chapitre 024** : Les cessions attendues pour l'année 2022 sont les suivantes :

- ✓ Vente de terrain HHA pour 200 000,00 €
- ✓ Vente de terrain M. et Mme LIEBENGUTH pour 300 000,00 €
- ✓ Vente de terrain à un administré pour régularisation 3 200,00 €

✚ **Chapitre 10** : Les dotations et fonds divers correspondent à l'encaissement des produits suivants :

- ✓ FCTVA pour un montant prévisionnel de 70 000,00 €
- ✓ L'affectation de l'excédent de fonctionnement 2021 affecté à l'investissement pour un montant de 582 875,64 €
- ✓ Les taxes d'aménagement pour un montant de 7 000,00 €

✚ **Chapitre 13** : Les subventions d'investissement attendues pour l'année 2022 sont les suivantes (seules les subventions notifiées sont inscrites) :

ORGANISME	INVESTISSEMENT	MONTANT
Union Européenne	Restauration Abbatale	112 300,00 €
Syndicat d'électricité	Rénovation de l'éclairage	13 440,00 €
Collectivité Européenne Alsace	Marché de Noël	5 300,00 €
M2A	Logiciel urbanisme	4 400,00 €
CEA	Audit Energétique	17 000,00 €
TOTAL		152 440,00 €

✚ **Chapitre 16** : Les sommes inscrites correspondent aux cautions des logements vacants qui pourront être encaissées cette année.

2 – Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement s'élèvent 1 437 681,76 € pour 2022.

Elles se décomposent comme indiquées ci-dessous :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT							
CHAPITRE		BP 2021	CA 2021	BP 2022	Part %	Variation/ au BP2021 %	Variation /au CA2021 %
020	Dépenses imprévues	34 000,00	0,00	105 000,00	7,30	+ 208,82	-100,00
041	Opérations patrimoniales	10 000,00	0,44	10 000,00	0,70	0,00	0,00
16	Emprunts	2 780 944 ,54	2 751 612,25	251 760,10	17,51	-90,95	-90,85
20	Immobilisations incorporelles	132 406,60	39 168,00	133 390,00	9,28	+0,74	+240,56
21	Immobilisations corporelles	885 269,50	644 882,28	937 531,66	65,21	+5,90	+ 45,38
	TOTAL	3 842 620,64	3 435 663,97	1 437 681,76		-62,58	-58,15

Département du Haut-Rhin

Arrondissement MULHOUSE

 **Chapitre 16 :** Il représente 17,51% des dépenses d'investissement pour un montant de 251 760,10 €. Il correspond au règlement du capital des emprunts listés ci-dessous :

✓	Caisse d'épargne (Maison de santé)	65 206,97 €
✓	Banque postale (Programme 2-8)	117 333,34 €
✓	Crédit Agricole (divers investissements)	29 272,56 €
✓	Caisse d'épargne (divers investissements)	31 877,23 €
✓	Crédit Agricole (financement véhicule)	6 570,00 €

 **Chapitre 20 :** Ce chapitre s'élève à 133 390,00 € et représente 9,28 % des dépenses d'investissement.

Il reprend les dépenses liées aux frais d'études, aux concessions et droits similaires. Les études prévues pour l'année 2022 sont les suivantes :

✓	Etude Espélia	11 000,00 €
✓	Réhabilitation cour école maternelle	10 000,00 €
✓	Résidence centre village	17 000,00 €
✓	Etude photovoltaïque	20 000,00 €
✓	Aménagement Ilot fraîcheur L'Orée du bois	2 000,00 €

Nous retrouvons également l'infogérance informatique pour un montant de 40 000,00 €.

Viendront s'ajouter la reprise des restes à réaliser 2021 pour un montant de 33 390,00 € correspondant à l'audit énergétique.

 **Chapitre 21 :** Il retrace l'ensemble des travaux prévus et l'acquisition de matériels sur l'année 2022. Il s'élève à 937 531,66 € et représente 65,21 % des dépenses d'investissement.

Vous trouverez ci-dessous, les grandes lignes des projets d'investissement pour l'année 2022 :

Département du Haut-Rhin

Arrondissement
MULHOUSE

Service	Opération	Montant
Patrimoine	Destratification salle polyvalente	20 000,00
	Etude ESPELIA	11 000,00
Urba/travaux	Gros entretien bâtiment chaudière (logements, école mat.)	90 000,00
	Gros entretien voirie	30 000,00
	Cloisonnement toilette stade	5 000,00
	Dématérialisation urba	1 500,00
	Pignon sud Point I	5 000,00
	Mise aux normes PMR médiathèque	10 000,00
	Réhabilitation cour d'école maternelle	10 000,00
	Résidence centre village	17 000,00
	Etude photovoltaïque (2 structures/climaxion atelier)	20 000,00
	Aménagement ilot fraîcheur orée du bois	2 000,00
	Achat foncier (Braun, mur couvent, Etang, Liebenguth)	85 000,00
Atelier	rénovation parquet salle poly	50 000,00
	Signalisation routière	15 000,00
	Maintenance place de jeux	10 000,00
	Maintenance arrosage automatique	5 000,00
	Remplacement plafond salle des fêtes	6 000,00
	Achat matériel électrique	5 000,00
	Achat signalisation temporaire	1 500,00
	Achats éléments de cuisine (SDF+ stade)	15 000,00
	Remplacement véhicule	35 000,00
	Passage Eclairage Public en Led	40 000,00
	Passage bâtiments en Led	10 000,00
	Eclairage coulée verte	5 000,00
	Remplacement filets de foot (près PM)	1 000,00
	Achats mobiliers fleurissement	10 000,00
	remise en état bassin filtration	6 000,00
	Rénovation remorque uni mog	3 500,00
	Remplacement fontaine à eau cimetière	4 000,00
	Travaux terrain Rugby	7 500,00
	Mobilier terrains bleuets	10 000,00
	Plantation arbres	5 000,00
Electricité (travaux pour mise en conformité)	10 000,00	
Eclairage passage orée du bois	1 900,00	

Département du Haut-Rhin

Arrondissement MULHOUSE

Police Municipale	Aménagement duster	1 100,00
	S I Fourrière	500,00
	Radio Rubis	2 500,00
	équipement sport	500,00
Médiathèque	achat matériel numérique	10 000,00
	acquisition livres et dvd	15 000,00
	acquisition livres écoles	500,00
	achat jeux de société	500,00
	meubler accueil jeunesse adulte	10 000,00
Point I	Mobilier projet numérique pour boutique	10 000,00
Animation	Confection nouveau costume visite	3 500,00
Informatique	Remplacement de 2/3 du parc d'ordinateurs des agents	8 000,00
	Renouvellement des infrastructures de virtualisation et de stockage	100 000,00
	Ecrans interactifs pour l'école élémentaire	15 000,00
	Divers - fournitures	1 500,00
	Imprévus	2 000,00
Finances	Logiciel comptabilité	6 156,00
Reste à réaliser 2021	Fourniture et pose arrosage automatique	5 049,98
	Fourniture et pose d'un garde corps MJC	2 588,40
	Rénovation éclairage salle des fêtes	3 954,83
	Fournitures et pose éclairage public	39 139,92
Sport	achat raqball	5 950,00
Associations	matériel	1 300,00
	Réserve	189892,53

Les questions étant satisfaites,

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à 13 voix pour et 5 abstentions (Yves SCHMITT, Alain WADEL, Catherine BOURI, Mario MULLER, Alexandre SCHLOSSER),

ADOpte le budget général 2022 de la Commune d'Ottmarsheim,
Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente.

Délibération n°10 : Approbation de l'attribution d'une subvention à l'association « André SEVIN »

Dans le cadre du Festival Nature et Culture organisé par l'association « ANDRE SEVIN »,

- Le Festival se déroulera sur trois lieux :
 - Au prieuré du 27/05 au 12/06 où seront exposées des œuvres en extérieur.
 - Dans la salle polyvalente du 03/06 au 12/06 avec exposition d'œuvres d'art en intérieur.

Département du Haut-Rhin

Arrondissement

MULHOUSE

- L'organisation d'un salon de l'artisanat avec des créateurs locaux dans la salle des fêtes du 27 au 29 mai 2022.
- Exposition de plus de 200 œuvres, composée essentiellement de tableaux, sculptures et aquarelles.
- Présence d'œuvres authentifiées comme étant celles de Pablo Picasso (des photographies réalisées par Pablo Picasso et signées à la main par ce dernier ainsi que 3 lithographies signées toujours par Pablo Picasso).
- Présence d'artistes français et internationaux.
- Ouverture au moins une journée en semaine pour l'accueil des structures éducatives de la commune d'Ottmarsheim.
- Couverture médiatique de l'évènement permettant le rayonnement d'Ottmarsheim en local, régional et national avec des articles de presse dans la PQR, dans des parutions nationales ainsi que sur les télé régionales ou nationales.
- Gratuité de l'évènement pour l'ensemble des habitants de la commune d'Ottmarsheim.

Au-delà de l'organisation de ce festival et pour le respect d'impartialité de la mairie d'Ottmarsheim :

Le festival est organisé par l'Association André SEVIN dont fait partie Monsieur SEVIN Guillaume. Du fait de la présentation de Monsieur SEVIN Guillaume aux prochaines élections législatives, aucune parution sur n'importe quel support ne doit faire le lien entre l'organisation de ce festival et sa campagne électorale.

D'autre part, il s'engage à ne plus apparaître en photo ou nominativement sur les articles parlant de ce festival. Seule la motion de l'Association André SEVIN comme organisateur doit apparaître.

Si l'une de ces conditions venait à être contournée, l'engagement de la commune, à hauteur de :

- 20 000 € pour la confection des cimaises accueillants les œuvres exposées dans la salle polyvalente et qui pourront être mises à disposition de la commune si besoin.
- Le prêt de la salle polyvalente du 31 mai 2022 au matin jusqu'au 14 juin 2022 au soir
- Le prêt de la salle des fêtes du 27 mai 2022 au matin jusqu'au 30 mai au soir

Seraient annulés, si les faits se déroulent avant l'obtention de ladite subvention ou son remboursement demandé si les faits sont constatés après le versement de ladite subvention (20 000 € ainsi que les frais de location des deux salles).

Les questions étant satisfaites,

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à 15 voix pour, 1 contre (Alexandre SCHLOSSER), 2 abstentions (Catherine BOURI, Yves SCHMITT),

Département du Haut-Rhin

Arrondissement MULHOUSE

ACCORDE une subvention d'un montant de Vingt mille euros à l'association « André SEVIN »
DIT que les crédits nécessaires soient inscrits au budget au compte 6574999999 Divers sur délibérations,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte nécessaire à l'effet des présentes.

Délibération n°11 : Approbation du compte de gestion du budget annexe assainissement - exercice budgétaire 2021

Je vous rappelle que le compte de gestion de l'agent comptable pour le budget annexe assainissement reflète toutes les opérations qui ont été passées sur l'exercice 2021.

Je vous précise qu'après vérification des comptes, les résultats du compte de gestion 2021 du comptable public correspondent à ceux du compte administratif 2021 pour le budget annexe assainissement.

068125
SGC MULHOUSE



Etat II-2
Exercice 2021

16701 - ASST OTTMARSHEIM

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2020	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2021	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2021	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2021
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
ASST OTTMARSHEIM					
Investissement	759 211,47		66 722,74		825 934,21
Fonctionnement	-103 679,13		-51 168,64		-154 847,77
Sous-Total	655 532,34		15 554,10		671 086,44
TOTAL III	655 532,34		15 554,10		671 086,44
TOTAL I + II + III	655 532,34		15 554,10		671 086,44

Département du Haut-Rhin

Arrondissement MULHOUSE

Je vous propose d'approuver les résultats suivants :

	SECTION INVESTISSEMENT	SECTION EXPLOITATION	TOTAL
RECETTES	66 722,74 €	25 695,90 €	92 418,64 €
DEPENSES	0,00 €	76 864,54 €	76 864,54 €
RESULTAT EXERCICE 2021	66 722,74 €	-51 168,64 €	15 554,10 €
RESULTAT EXERCICES ANTERIEURS	759 211,47 €	- 103 679,13 €	655 532,34 €
RESULTAT DE CLOTURE	825 934,21 €	-154 847,77 €	671 086,44 €

Les questions étant satisfaites,

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte le compte de gestion du budget annexe assainissement pour l'exercice 2021 de la Commune d'Ottmarsheim, comme sus énoncé,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente.

Délibération n°12 : Approbation du compte administratif du budget annexe assainissement - exercice budgétaire 2021

Le budget annexe « Assainissement » de la Commune d'Ottmarsheim est soumis à l'instruction budgétaire et comptable M49 relative à la comptabilité des services publics locaux d'eau et d'assainissement.

Ce budget retrace toutes les dépenses et les recettes qui s'inscrivent dans les compétences obligatoires exercées par la Commune, à savoir :

- Pour l'assainissement collectif : la mission de contrôle des raccordements au réseau public de collecte, la collecte et le transport depuis le secteur habitation (hors zone industrielle) jusqu'au carrefour « Linda »,
- Pour l'assainissement non collectif : une mission de contrôle des installations d'assainissement.

Toutes les autres compétences sont exercées par le Syndicat Intercommunal des Eaux d'Ottmarsheim-Hombourg-Niffer.

Le présent exposé analyse pour 2021, les constatations du compte administratif (section d'investissement et section d'exploitation).

I- SECTION D'INVESTISSEMENT

→ RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les dotations aux amortissements (28156 et 28158) d'un montant de 66 722,74 € sont des recettes d'ordres. Elles correspondent à l'amortissement des biens d'équipement. Elles sont constatées au chapitre 040 (opération d'ordre de transferts entre sections) et sont créditées par débit au compte de charges 68 111 en section d'exploitation.

	BP 2021	CA 2021
28156 – Matériel spécifique	1 554,79	1 165,07
28158 – Autres	65 557,67	65 557,67
Total	67 112,46	66 722,74

Le solde d'exécution de la section d'investissement 2020 reporté est de 759 211,47 €.

→ DEPENSES D'INVESTISSEMENT

En 2021, aucune dépense réelle d'investissement n'a été enregistrée.

II- SECTION D'EXPLOITATION

→ RECETTES D'EXPLOITATION

Chapitre	Compte	BP 2021	CA 2021
70	Ventes de produits, prestation de services, marchandises	182 791,59	25 695,90
	Total	182 791,59	25 695,90

Une redevance versée par le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable est à constater sur l'exercice 2021 pour un montant de 25 695,90 € (contre 0,00 € en 2019).

→ CHARGES D'EXPLOITATION

Chapitre	Compte	BP 2021	CA 2021
011	Charges à caractère général	11 888,00	10 029,80
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	67 112,46	66 722,74
002	Résultat d'exploitation reporté (déficit)	103 679,13	103 679,13
68	Dotations aux dépréciations des actifs circulants	112,00	112,00
	Total	182 791,59	180 543,67

Département du Haut-Rhin

Arrondissement MULHOUSE

Un nettoyage du réseau d'assainissement a été effectué en 2021 pour un montant de 9 916,80 €, ainsi qu'un contrôle du réseau pour un montant de 113,00 €.

Il est précisé à l'assemblée, à toutes fins utiles, que la compétence « Eau et assainissement » qui s'exerce par la voie conventionnelle depuis le 1^{er} janvier 2021 pour une durée de 2 ans, sera transférée de manière définitive à la communauté d'agglomération, à compter du 1^{er} janvier 2023. Le budget annexe « assainissement » de la commune d'Ottmarsheim sera clôturé au plus tard le 31 décembre 2022.

III- SYNTHÈSE

	SECTION INVESTISSEMENT	SECTION EXPLOITATION	TOTAL
RECETTES	66 722,74 €	25 695,90 €	92 418,64 €
DEPENSES	0,00 €	76 864,54 €	76 864,54 €
RESULTAT EXERCICE 2021	66 722,74 €	-51 168,64 €	15 554,10 €
RESULTAT EXERCICES ANTERIEURS	759 211,47 €	- 103 679,13 €	655 532,34 €
RESULTAT DE CLOTURE	825 934,21 €	-154 847,77 €	671 086,44 €

Les questions étant satisfaites,

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le compte administratif du budget annexe assainissement de la Commune d'Ottmarsheim, comme sus énoncé,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente.

Délibération n°13 : Approbation de l'affectation des résultats de l'exercice 2021 du budget annexe assainissement exercice 2022

Après le vote du compte de gestion et du compte administratif pour l'exercice 2021, le Conseil Municipal est tenu de se prononcer sur l'affectation dans le budget primitif 2022, du résultat d'exploitation de clôture du budget annexe « assainissement » tel que ressortant de l'exercice 2021.

Pour mémoire, les résultats de clôture de l'exercice budgétaire 2021 sont les suivants :

	SECTION INVESTISSEMENT	SECTION EXPLOITATION	TOTAL
RECETTES	66 722,74 €	25 695,90 €	92 418,64 €
DEPENSES	0,00 €	76 864,54 €	76 864,54 €
RESULTAT EXERCICE 2021	66 722,74 €	-51 168,64 €	15 554,10 €
RESULTAT EXERCICES ANTERIEURS	759 211,47 €	- 103 679,13 €	655 532,34 €
RESULTAT DE CLOTURE	825 934,21 €	-154 847,77 €	671 086,44 €

Le résultat de clôture de l'exercice 2021 fait apparaître :

- un solde excédentaire à la section d'investissement de 825 934,21 €,
- un solde déficitaire à la section d'exploitation de -154 847,77 €.

Les questions étant satisfaites,

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AFFECTE l'excédent capitalisé de la section d'investissement au compte RI-001 pour un montant de + 825 934,21 €, montant qui sera inscrit à l'exercice budgétaire 2022 en recettes d'investissement,

AFFECTE le déficit capitalisé au compte DF-002 pour un montant de -154 847,77 €, montant qui sera inscrit à l'exercice budgétaire 2022 en dépenses d'exploitation.

Délibération n°14 : Approbation du budget primitif du budget annexe assainissement - exercice 2022

Le budget annexe « Assainissement » de la Commune d'Ottmarsheim est soumis à l'instruction budgétaire et comptable M49 relative à la comptabilité des services publics locaux d'eau et d'assainissement.

Ce budget retrace toutes les dépenses et les recettes qui s'inscrivent dans les compétences obligatoires exercées par la Commune, à savoir :

- Pour l'assainissement collectif : la mission de contrôle des raccordements au réseau public de collecte, la collecte et le transport depuis le secteur habitation (hors zone industrielle) jusqu'au carrefour « Linda »,
- Pour l'assainissement non collectif : une mission de contrôle des installations d'assainissement.

Département du Haut-Rhin

Arrondissement MULHOUSE

Toutes les autres compétences sont exercées par le Syndicat Intercommunal des Eaux d'Ottmarsheim-Hombourg-Niffer.

Le présent exposé propose pour 2022, les prévisions budgétaires (section d'investissement et section d'exploitation).

I - SECTION D'INVESTISSEMENT

→ RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement comprennent :

- 1) Les dotations aux amortissements (28156 et 28158) d'un montant de 67 112,46 € sont des recettes d'ordre. Elles correspondent à l'amortissement des biens d'équipement. Elles sont constatées au chapitre 040 (opération d'ordre de transferts entre sections) et sont créditées par débit au compte de charges 68 111 en section d'exploitation.
- 2) Le solde d'exécution de la section d'investissement reporté :

Le solde d'exécution de la section d'investissement reporté présente un montant de 825 934,21 €.

→ DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Des travaux de raccordement au tout à l'égout pour l'école maternelle doivent être réalisés pour un montant de 12 500,00 €.

II - SECTION D'EXPLOITATION

→ RECETTES D'EXPLOITATION

En 2022, les recettes prévisionnelles d'exploitation s'élèvent à 233 960,23 €. Elles comprennent :

- La redevance versée par le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable,
- Les redevances participatives pour le financement de l'assainissement collectif.

→ CHARGES D'EXPLOITATION (hors report d'exploitation)

En 2022, les dépenses prévisionnelles d'exploitation (hors report du résultat d'exploitation 2021) s'élèvent à 79 112,46 €. Elles incluent les dotations aux amortissements d'un montant de 67 112,46 € et le nettoyage des réseaux d'assainissement pour un montant de 12 000,00 €.

Département du Haut-Rhin

Arrondissement
MULHOUSE

Les questions étant satisfaites,

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte le budget assainissement 2022 de la Commune d'Ottmarsheim,
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente.

Fait à Ottmarsheim le 12 avril 2022.

Le Maire



Jean-Marie BEHE